

DIGITAL SOVEREIGNTY CABINET · PRIX PUBLIÉS · ÉDITION 2026

COMMANDE.

Une page pour commander ce qui se renouvelle : le maintien d'un site, le programme de visibilité, le site souverain. Le palier se coche, la date d'effet s'écrit, le reste est régi par les conditions générales et par le contrat du service retenu. Les prix sont ceux publiés sur le site du Cabinet et sont identiques pour tous ses clients.

CABINET MAGNETIKS DIGITAL · SASU · SIREN 953 661 444
CLIENT [RAISON SOCIALE]
SERVICES MAINTIEN · PROGRAMME AEO ET GEO · AEGIS
DATE D'EFFET [JJ/MM/AAAA]
STATUT CONFIDENTIEL · DESTINATAIRE NOMMÉ

CONFIDENTIEL ·
V1

REF.
M · BCR · 2026

LE CABINET

Magnetiks Digital

SASU · SIREN 953 661 444 · TVA FR93953661444

205 rue Saint Pierre, 13005 Marseille

Représenté par Walter Walczak, président

LE CLIENT

[raison sociale]

SIREN [à compléter]

Siège [adresse]

Représenté par [nom, qualité]

Réfèrent désigné [nom, courriel]

1 OBJET

Le présent bon de commande vaut souscription aux services cochés ci-après. Il est régi par les conditions générales du Cabinet (réf. M-CGV-2026) et, pour chaque service, par son contrat : contrat de maintien (M-MTN-2026), programme AEO et GEO (M-AEO-2026), abonnement AEGIS (M-AEG-2026). Ces documents sont remis avec le présent bon et en font partie intégrante.

En cas de divergence, le contrat du service prime sur le présent bon pour tout ce qui concerne l'exécution, et le présent bon prime pour le palier retenu, le périmètre et la date d'effet.

2 MAINTIEN EN CONDITION DE SÉCURITÉ

RETENU	PALIER	SITES COUVERTS	ENGAGEMENT	PRIX HT / MOIS
☐	Veille Un relevé par jour archivé, alerte écrite le jour même, cinq questions par mois posées aux moteurs de réponse, rapport mensuel. Aucune intervention comprise.	1	de mois en mois	89 €
☐	Actif Tout le palier Veille, et les mises à jour appliquées chaque mois, une sauvegarde vérifiée chaque trimestre dont la restauration est testée, et un rapport signé.	[]	12 mois	390 €
☐	Souverain Tout le palier Actif, et l'hébergement sous contrat du Cabinet, l'astreinte nommée et la restitution en comité.	[]	12 mois	690 €

Périmètre : [adresses des sites couverts]. Les paliers Actif et Souverain sont facturés trimestriellement d'avance, le palier Veille mensuellement. Préavis de deux mois avant l'échéance.

3 PROGRAMME AEO ET GEO

RETENU	PALIER	QUESTIONS SUIVIES	ENGAGEMENT	PRIX HT / MOIS
☐	Mesure Un relevé mensuel archivé de ce que les moteurs de réponse disent du Client, sur les mêmes questions, et la liste des pages à écrire.	[]	6 mois	290 €
☐	Programme La mesure, et la rédaction des pages qui répondent, publiées sur le site du Client.	[]	6 mois	690 €
☐	Programme étendu Le programme, étendu au suivi concurrentiel et à un volume de pages supérieur.	[]	6 mois	1 290 €

Six mois d'engagement, puis mensuel avec un préavis d'un mois. Le diagnostic de visibilité à 1 950 € HT, s'il a été commandé, est déduit à 100 % du premier trimestre.

4 AEGIS, SITE SOUVERAIN

RETENU	PALIER	SITES	ENGAGEMENT	PRIX HT / MOIS
☐	Souverain Site sans base de données, sans code exécuté côté public et sans administration en ligne, hébergé en France.	[]	12 mois	149 €
☐	Souverain Supervisé Le palier Souverain, et la supervision du Cabinet : relevés, mises à jour du contenu et astreinte.	[]	12 mois	290 €

Frais d'entrée de mise en souveraineté : de 2 900 € HT pour une vitrine à 4 900 € HT pour un corporate, facturés une fois à la commande. Préavis de trois mois avant l'échéance. Réversibilité due sous trente jours, en formats ouverts.

5 DATE D'EFFET ET DURÉE

Les services commandés prennent effet le [JJ/MM/AAAA], ou à défaut le premier jour du mois suivant la réception du présent bon signé. Chaque service suit la durée et le préavis indiqués dans son article ci-dessus et dans son contrat. Les durées courent indépendamment les unes des autres.

6 RÈGLEMENT

Mode retenu : ☐ prélèvement SEPA (mandat joint) ☐ carte bancaire ☐ virement à réception de facture.

Les factures sont payables à trente jours date de facture. Tout retard entraîne de plein droit des intérêts au taux directeur de la Banque centrale européenne majoré de dix points, et l'indemnité forfaitaire de quarante euros pour frais de recouvrement prévue à l'article L.441-10 du code de commerce. Les prix sont révisés une fois par an à la date anniversaire, dans la limite de la variation de l'indice Syntec.

7 CE QUE CE BON NE COUVRE PAS

Il ne vaut ni diagnostic, ni audit, ni contrat de gouvernance digitale : ceux-ci font l'objet de leurs propres documents. Il n'emporte aucune obligation de résultat de référencement, aucune garantie d'absence d'incident, et ne couvre pas les développements spécifiques, qui sont chiffrés à part et acceptés par écrit avant exécution.

8 PROTECTION DES DONNÉES

Le Cabinet agit en qualité de sous-traitant au sens de l'article 28 du règlement 2016/679 pour les traitements qu'il opère pour le compte du Client. Les accès nécessaires sont accordés en lecture, listés et révoqués à la fin du service. Aucune donnée n'est transférée hors de l'Union européenne. La liste des sous-traitants ultérieurs est fournie avec les conditions générales.

LE CABINET

Magnetiks Digital

Walter Walczak, président

Fait à [ville], le [date]

LE CLIENT

[nom et qualité du signataire]

Fait à [ville], le [date]

Signature précédée de « bon pour commande »

COMMANDER NE DOIT PAS ÊTRE PLUS LONG QUE DÉCIDER.

→ Le prix est public avant la conversation.

Les paliers cochés ici sont ceux affichés sur le site du Cabinet, au même prix pour tous ses clients. Le Client vérifie avant de signer, et il peut vérifier après.

→ Une page suffit, le contrat suit.

Le contrat du service dit comment la prestation s'exécute et reste la pièce de référence. Ce bon dit ce qui est commandé, pour quel périmètre et à partir de quand, pour qu'une décision prise en séance ne s'arrête pas sur un document à rééditer.

→ Sortir est écrit au même endroit qu'entrer.

Durées, préavis et réversibilité figurent sur ce bon, pas seulement dans les contrats annexés. Le Client connaît la porte de sortie au moment où il franchit celle d'entrée.

CABINET STATEMENT

CE QUI SE RENOUVELLE SE MÉRITE CHAQUE MOIS.

Un contrat récurrent n'est pas un abonnement qu'on oublie. Il est la promesse que quelqu'un regarde, chaque jour, ce que personne ne regarde plus, et qu'il répond quand il se passe quelque chose. C'est pourquoi le Cabinet publie ses prix, écrit ses limites, et rend les accès sans condition à la sortie.